



CHEPY INFOS – DECEMBRE 2025

Elections municipales 2026:



Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2026

Vous élirez les Conseillers Municipaux, à condition d'être inscrits sur les listes électorales de votre Commune.

Quel est le mode de scrutin ?

L'élection des conseillers municipaux a lieu au suffrage universel direct.

Le Conseil municipal nouvellement élu, désigne ensuite le maire de la commune et les adjoints.

Un préalable indispensable : l'inscription sur la liste électorale !

Pour pouvoir voter lors des municipales 2026, il est indispensable que vous soyez inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Pour les jeunes de 18 ans, si les formalités de recensement ont été accomplies, l'inscription est automatique. En dehors de cette situation, l'inscription doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

L'inscription peut être réalisée :

- ✓ en ligne avant le 4 février 2026
- ✓ par le **document papier** « Cerfa n° 12669*02 » pour les Français ou « Cerfa n+ 12671*02 » pour les citoyens européens : le document papier est à déposer en mairie au plus tard le 6 février 2026.

Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- ✓ jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen
- ✓ déménagement récent
- ✓ acquisition récente de la nationalité française
- ✓ droit de vote récemment recouvré

La carte électorale sera :

- ✓ distribuée dans les boîtes à lettres au plus tard 3 jours avant le scrutin
- ✓ mise à disposition le jour de l'élection à la mairie de Chepy

Comment vérifier son inscription sur les listes électorales ?

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Ce service vous permet de :

- ✓ savoir sur **quelle liste électorale** vous êtes inscrit
- ✓ connaître **l'adresse de votre bureau de vote**
- ✓ connaître **votre numéro national d'électeur**
- ✓ savoir si vous avez **des procurations en cours**
- ✓ télécharger votre **attestation d'inscription sur les listes électorales**

Conditions pour être candidat ?

- ✓ être de nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne
- ✓ avoir 18 ans révolus le jour du scrutin
- ✓ avoir satisfait à ses obligations militaires
- ✓ être électeur ou inscrit au rôle des contributions directes dans la commune
- ✓ se présenter dans une seule commune

Dépôt des candidatures :

La candidature est obligatoire pour chaque tour de scrutin (dépôt par la tête de liste à la préfecture avec formulaire CERFA).

Pour le scrutin de 2026, les dates limites des candidatures sont fixées au **26 février 2026 pour le premier tour** et au **17 mars 2026 pour le second**.

Il est vivement conseillé aux **candidats** de se **présenter à la mairie** pour obtenir toute information complémentaire.

Des informations complémentaires vous seront fournies début mars, après la date limite du dépôt des candidatures.

Le Maire,

Jérôme ROUSSINET

Coordonnées de la mairie :

03.26.67.54.99
mairiechepymarne@wanadoo.fr
<http://www.chepy51.fr/index.php>

Coordonnées du maire et des adjoints :

ROUSSINET Jérôme : 03.26.67.51.69 et 06.19.87.13.04
MENISSIER Martine : 03.26.67.52.77 et 06.63.53.90.94
VILLE Gérard : 03.26.67.52.66 et 06.97.12.18.73